

Chers parents, Bonjour à tous,

Nous sommes scandalisés par la tournure que prennent les derniers événements concernant l'accueil de vos enfants à la crèche de Chennevières les Louvres et par les pressions téléphoniques choquantes et anormales que vous recevez actuellement du CCE AF et d'une crèche qui prétend pouvoir nous concurrencer sur le champ.

Nous en profitons pour rappeler ici les buts de notre crèche associative. Depuis 11 ans le succès de notre concept de crèche repose sur l'accueil des enfants en « horaires décalés ». Les familles minoritaires ayant besoin d'horaires « dit administratifs », disposent d'autres réponses plus adaptées (emplois familiaux, assistantes maternelles ou encore crèche de quartier). **Il faut préserver ce service exceptionnel pour les besoins en horaires décalés et déstructurés.**

Nous vous rappelons que deux types de contrats ont été signés par la crèche.

- Le premier entre la crèche et le « réservataire- le CCE AF » actuellement en litige.
- Le second signé directement entre la crèche et les familles qui continue à fonctionner et que nous avons l'intention d'honorer.

**Ces deux contrats sont totalement autonomes.**

A ce jour, nous n'avons rompu aucun des deux types de contrats. Le CCE AF vient de rompre de son côté intempestivement le contrat de réservation avec notre crèche pour la seule raison que nous venions de demander à la justice d'arbitrer le litige qu'il avait fabriqué artificiellement depuis février 2016. Nous avons laissé aux familles le temps nécessaire pour s'organiser à la rentrée de septembre. Les familles que le souhaitent ont pu donner leur préavis de départ conformément au contrat directement signé avec la crèche.

Nous avons dès vendredi dernier accepté tous les plannings qui respectaient bien l'obligation de deux « réels décalés » par cycle comme convenu entre la crèche et les familles et nous avons écrit un petit mail de rappel aux parents qui n'étaient toujours pas dans « les clous ». Nous reverrons donc lundi les plannings restant en suspens pour donner ou non notre accord pour l'accueil des enfants concernés.

Aujourd'hui le litige concernant le contrat de réservation signé entre la crèche et le CCE est entre les mains de la justice qui aura pour mission de trouver une solution au litige (voir les documents mis en ligne sur notre site)

Notre Conseil d'Administration a pris la décision de garder les portes de la crèche ouvertes à la rentrée de septembre pour les familles des salariés AF travaillant en horaires décalés qui souhaitent conserver à bénéficier de la qualité et de la spécificité de notre structure, ceci peu importe la procédure en cours avec le CCE car nous n'osons pas imaginer un seul instant que la justice puisse conforter le CCE dans ses arguments et sa stratégie de rupture qui est brutale et parfaitement abusive.

**Vos enfants seront donc bien accueillis dès le début du mois de septembre, en « horaires décalés »** en fonction des plannings que vous avez déposés et/ou que vous aurez corrigés jusqu'à lundi matin. De ce fait, nous sommes en retard pour les envois des pré-plannings à nos professionnelles, ce que nous devons avoir fait lundi soir au plus tard.

Catherine et moi-même seront à Epiais ou Chennevières dès lundi pour rassurer et répondre à toutes vos questions.

Nous espérons également vous voir nombreux à la prochaine audience du Tribunal de Grande Instance de Pontoise le 6 septembre prochain, les juges ayant accepté de se pencher en urgence sur ce litige compte tenu des enjeux pour la crèche, les professionnelles et les familles concernées.

Merci d'avance aux parents de rester mobilisés dans un tel contexte.

Pour le conseil d'administration de la crèche

La Directrice Générale

Françoise Hainaux Pineau